

## RENSEIGNEZ VOUS

### Vous souhaitez acheter un terrain ?

Le certificat d'urbanisme d'information vous permettra d'obtenir des renseignements liés aux règlements, aux risques, aux taxes... En cas de projet de construction, il est conseillé de faire un certificat d'urbanisme opérationnel. Il vous indiquera si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet, et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus.

### Vous souhaitez réaliser des travaux ?

Votre projet respecte-t-il les prescriptions du règlement (PLU, CC, RNU) ? Il est nécessaire de se renseigner sur le zonage du terrain choisi et de savoir s'il s'agit d'un secteur protégé.

Par la suite il faudra alors déterminer quelle autorisation demander en fonction de votre projet.

Le service urbanisme prend en charge l'élaboration des documents d'urbanisme, le suivi et l'application. (PLU, CC, RNU...).

Nous sommes là pour vous orienter  
dans vos démarches.



Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont **A DEPOSER DANS VOTRE MAIRIE** aux heures d'ouvertures, il vous sera remis un récépissé de dépôt.

CDC VAM  
Bureau de GACE  
Place du Château  
Tel : 02 33 67 08 59

CDC VAM  
Bureau du MERLERAULT  
Place de l'Hôtel de ville  
Tel : 02 33 67 19 41

CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault  
15, Rue Pernelle – BP98  
61120 Vimoutiers

Tel : 02 33 67 54 85  
[contact@cdcvam.fr](mailto:contact@cdcvam.fr)

SERVICE

URBANISME

PLANIFIER, INSTRUIRE & CONSEILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

# PLANIFICATION PLANIFICATION PLANIFICATION

Le service **ELABORE** et **MET À JOUR** les **DOCUMENTS D'URBANISME** en collaboration avec les communes.

## PLU Plan Local d'Urbanisme

- CROISILLES
- GACÉ
- RÉSENLIEU
- VIMOUTIERS

## CC Carte Communale

- CISAI ST AUBIN
- LE SAP ANDRÉ
- SAP EN AUGE
- ST EVROULT DE MONFORT

## POS Plan d'Occupation des sols

- PONTCHARDON

## RNU Règlement National d'Urbanisme

- AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE

Consultez ces documents surs :

[www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr) ou en mairie.

Il en existe d'autres : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) élaboré par Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (P2AO), le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi), Site Patrimonial Remarquable (SPR)...



PLANIFICATION  
PLANIFICATION  
PLANIFICATION

INSTRUIRE  
INSTRUIRE  
INSTRUIRE

Le service assure l'instruction des autorisations des **DEMANDES D'URBANISME** (Certificats d'Urbanisme, Permis de Construire, Permis d'Aménager, Permis de Démolir et les Déclarations Préalables), des communes dotées d'un document d'urbanisme.

La délivrance de l'autorisation est un pouvoir de police dévolue au maire.

INSTRUIRE  
INSTRUIRE  
INSTRUIRE

# CONSEILLER CONSEILLER CONSEILLER

Vous souhaitez être conseillé, prenez

**RENDEZ-VOUS :**

au  
**02.33.67.54.85**

ou

par mail [urbanisme@cdcvam.fr](mailto:urbanisme@cdcvam.fr)

Une personne du service urbanisme vous communiquera des **INFORMATIONS** liées à votre futur projet. Ce rendez-vous pourra être réalisé à Vimoutiers, à Gacé et au Merlerault

